siège@solidairesidd.org
www.solidairesidd.org
93 bis, rue de Montreuil
75011 PARIS
☎ 03 29 76 78 42 – 06 79 09 86 82

Le 20 mai 2015

FLASH INFOS SACDD

Chargés des contrôles terrestres sur route

Mai 2015

Groupes de travail

Suite aux revendications des SACDD CTT en fin d'année 2014, les groupes de travail, créés à la demande du Cabinet de M. VIDALIES, se réunissent régulièrement.

Les premières réunions ont débuté le 5 février, au Cabinet du Ministre, sous les lustres de la République au Boulevard St Germain, afin de discuter métier. Elles se sont poursuivies les 26 mars et 14 avril 2015, dans une salle de réunion étriquée de la tour Séquoia à la Défense, pour parler, entre autres, de points réglementaires (exemple : renseignements devant figurer sur une lettre de voiture internationale).....

Le rapport du groupe de travail devant être remis fin juin, il ne reste plus beaucoup de temps pour rentrer dans le vif du sujet.

Un simulacre de dialogue social

Ce que pressentait dans son **Flash Infos du mois de janvier** ne fait que se confirmer par :

- la tenue de groupes de travail « bidons » destinés à faire patienter les agents,
- les discussions avec la seule DGITM sur des sujets qui en majorité ne devraient être discutés qu'en réunions strictement professionnelles.

A ce sujet, nous venons d'adresser un courrier à M. GUZY, conseiller social, pour lui rappeler nos revendications et attirer son attention sur la montée de la colère des agents.

Le 6 janvier 2015, lors de la présentation de l'articulation de ces réunions, M. GUZY nous avait confirmé l'accord obtenu avec la SNCF concernant le renouvellement pour 2015 de la carte SNCF. Il avait été indiqué que la contrepartie financière de la DGITM s'élèverait à environ 1,4 million d'euros. Cette somme nous paraît totalement démesurée, car si on se réfère au rapport de la cour des comptes qui demande cette contribution, il y apparaît des invraisemblances.

Ce rapport estimait qu'en 2011, environ 1 100 000 agents et ayants droits de la SNCF bénéficieraient de facilités de circulation valables sur l'ensemble du réseau national. La SNCF évaluait son coût direct à 9,7 Millions d'Euros. Le manque à gagner total serait de 21 Millions d'Euros comprenant notamment le coût du personnel affecté à la gestion des facilités de circulation et le prix des places attribuées aux bénéficiaires au détriment des autres usagers.

La comparaison est rapide entre 500 SACDD CTT qui bénéficient uniquement d'une gratuité régionale avec accès à Paris et 1 100 000 agents bénéficiant d'un accès national. La contribution pour les SACDD CTT serait d'environ 3000 Euros par carte. Nous vous laissons le soin de faire le calcul et la comparaison.

Tout ceci pour dire que la DGITM se sert de ce montant affiché et non avéré, pour essayer de supprimer cette carte. **Solidaires I.D.D.** dénonce cette manipulation. Il appartient à la DGITM d'apporter la justification professionnelle de l'utilisation de cette carte, son historique, et de mieux négocier la contrepartie, au vu des chiffres fournis par la SNCF à la cour des comptes.

Cette carte est justifiée professionnellement par les habilitations des agents chargés du contrôle des transports terrestres (routiers et ferroviaires) conformément à l'article L-1451.1 du code des transports. Ce qui implique que tous les agents effectuant des contrôles des transports terrestres, quel que soit leur statut, leur date d'entrée dans le corps ou leur région, doivent en être bénéficiaires. Cette carte constitue un outil de travail indispensable à l'accomplissement de leurs missions. Solidaires I.D.D. n'acceptera pas sa remise en cause totale ou partielle.

Le premier groupe de travail s'est réuni le 5 février.

L'ordre du jour a porté sur un inventaire des habilitations avec des propositions d'ajouts ou de suppressions ainsi que sur la formation initiale et la formation continue. La DGITM souhaitant encore renforcer la formation des SACDD CTT de classe exceptionnelle, **Solidaires I.D.D**. s'y est opposé, jugeant celle-ci déjà totalement démesurée. **Solidaires I.D.D.** s'est montré favorable à un module de formation de courte durée pour les SACDD CTT de classe exceptionnelle responsable d'unité ou d'antenne, mais uniquement sur la partie encadrement.

Concernant la **formation initiale** et en invoquant le besoin de développer des synergies avec les autres corps de contrôle, Solidaires I.D.D. a proposé, comme cela se fait déjà pour quelques autres corps régaliens, de mettre dans le cursus, des stages courts d'immersion d'une semaine chez d'autres corps de contrôle, comme par exemple aux Douanes, aux impôts (BCR : brigade de contrôle et de recherche), ou à l'Inspection du travail.

La DGITM a édité un ouvrage reprenant toutes les **formations continues** proposées en 2015. Pour la première fois, la formation sur le droit pénal de Tours, réservée jusqu'ici aux SACDD CTT, sera proposée aux Officiers de Port (catégorie A) et Officiers de Port Adjoints (catégorie B). Pour rappel, les officiers de Port, avec des effectifs globaux semblables à ceux des SACDD CTT, effectuent des missions de Police portuaire et n'ont pas été concernés par la fusion des corps.

Après une modification législative en cours et la connexion au réseau intranet spécifique**, l'accès informatique aux fichiers des cartes grises et des permis de conduire devrait voir le jour en 2015.**

Le contrôle technique des véhicules a été évoqué par la DGITM dédramatisant le sujet en se référant aux obligations de Bruxelles et en avançant qu'il s'agissait uniquement de « faire le tour » du camion. Le respect de ce contrôle donnant lieu à l'établissement d'un bulletin de contrôle, on peut s'interroger sur les diverses conséquences pour le contrôleur en cas d'accident grave ultérieur.

Deux valises de diagnostic du chronotachygraphe sont en expérimentation dans deux DREAL. Les retours sont très positifs et la DGITM attend la fin de l'expérimentation pour une éventuelle généralisation.

avec ces deux derniers sujets a réaffirmé qu'on n'était très loin d'un métier de secrétaire. Solidaires I.D.D. a réclamé l'uniformisation des pratiques au niveau national, notamment de contrôle, en fustigeant des instructions de sécurité différentes d'une région à l'autre. La sécurité et la vie d'un SACDD CTT ne diffèrent pas suivant son implantation géographique et ne doivent pas dépendre de l'appréciation d'un responsable régional. Ces instructions de sécurité doivent être validées dans un CHSCT national.

a aussi dénoncé le déficit de communication de la DGTIM sur l'activité contrôle des transports et réclamé une meilleure médiatisation des « affaires », à l'instar de tous les autres corps de contrôle de l'Etat. **Solidaires I.D.D.** a proposé qu'un point presse soit effectué par la DGITM, une fois par an, avec la présentation d'un bilan chiffré de l'année passée. **Solidaires I.D.D.** a aussi proposé qu'une enquête soit commandée à la Chancellerie par la DGITM, afin de connaître les suites données aux procédures, les raisons des classements sans suite et le montant des remboursements de consignation.

Comme beaucoup de sujets, la DGITM se défausse en renvoyant la compétence aux DREAL. Soit, les sujets sont trop sensibles, soit seules les statistiques comptent.

La seconde réunion du groupe de travail a eu lieu le 26 mars.

Elle a été dans le prolongement de la précédente : formations et habilitations, suppressions ou rajouts comme celle d'une extension des pouvoirs judiciaires liés à loi TAUBIRA.

La troisième réunion a eu lieu le 14 avril.

Elle a débuté sur des futilités, comme par exemple de savoir s'il fallait ou non relever les infractions à la CMR ou sur la prise de repos hebdomadaire en cabine. Tout ceci pour dire qu'on était très loin de discuter des revendications initiales. A un moment, La délégation de **Solidaires I.D.D.** s'est même interrogée sur l'utilité de sa participation à ce simulacre de groupe de travail prévu pour apporter une meilleure reconnaissance professionnelle. Pour **Solidaires I.D.D.**, ce genre de discussion doit se faire dans des groupes de travail spécifiques hors représentation syndicale. La question de **la formation** des SACDD CTT de classe exceptionnelle a été évoquée : on s'acheminerait vers une formation non-stop de 15 jours uniquement sur l'encadrement et les sujets liés.

La demande d'une filière « contrôle des transports » avec une catégorie A dédiée, comme en possèdent tous les autres corps de contrôle de l'Etat, a été évoquée. Pour **Solidaires I.D.D.,** il faudrait commencer par exiger des responsables directs des SACDD CTT de catégorie A qu'ils suivent la même formation initiale « transport » que les nouveaux SACDD CTT, afin qu'ils appréhendent mieux le métier du contrôle des transports et qu'ils soient assermentés. Cette exigence devrait être inscrite sur la fiche de poste au risque de provoquer une pénurie de recrutement de candidats extérieurs à la filière transport. Pour **Solidaires I.D.D.,** les SACDD CTT ont suffisamment de compétences pour être promus sur ces postes. Il serait inimaginable qu'un officier de Police ou de Gendarmerie, qu'un inspecteur des Douanes, du Travail, de la DGCCRF, etc. ne soit pas assermenté.

Encore plus significatif, à la DGITM, les ex contrôleurs des Affaires Maritimes devenus TSDD spécialité NSMG (Navigation, Sécurité Maritime, gestion de la ressource halieutique, espaces marins et littoral) sont gérés par les Inspecteurs des Affaires Maritimes (IAM) de catégorie A. Ces cadres sont assermentés, et dans le cadre de la fusion des corps, ils vont devenir des ingénieurs avec la même spécialité. Cette spécialité sera ouverte à tous les ingénieurs mais, pour être affectés, les nouveaux entrants devront suivre la formation de la spécialité à l'ENSAM et être assermentés. **Solidaires I.D.D. revendique un statut et une organisation identique au maritime avec la spécialité « contrôle ou sécurité des transports terrestres ».**

Solidaires I.D.D. a fait part de son dernier sondage auprès des SACDD CTT et annoncé que les résultats et les préoccupations quotidiennes des agents étaient à mille lieues des discussions des groupes de travail. Le sujet de la disponibilité de moins en moins grande des forces de l'ordre a été évoqué par **Solidaires I.D.D..** Deux organisations syndicales l'ont pour leur part juste esquissé en justifiant que cela résultait seulement de problèmes relationnels locaux.

Au vu des réponses obtenues, **Solidaires I.D.D.** est certain qu'il s'agit d'un problème bien plus large, qu'il résulte d'un désengagement progressif au plan national et que, tôt ou tard, toutes les régions seront impactées. A plusieurs reprises, **Solidaires I.D.D.** a demandé aux responsables de la DGITM ce qu'ils envisageaient pour résoudre ce problème. Aucune réponse n'a pu être obtenue de leur part, si ce n'est un projet d'élargissement des créneaux horaires des contrôles à quai.

Le sujet de la fusion des régions a aussi été évoqué avec les risques de réorganisation des unités de contrôle. **Solidaires I.D.D.** a réaffirmé sa détermination à se battre pour conserver les implantations existantes et les pérenniser lors de cette réforme. **Solidaires I.D.D.** mettra en avant cette revendication, lors de la prochaine réunion du groupe de travail qui aura lieu, avec le service des ressources humaines du Ministère, qui seul pourrait tenter de contrer des initiatives locales de suppressions ou de regroupements d'antennes de contrôle.

De par sa fédération de tutelle qu'est Solidaires Environnement, **Solidaires I.D.D.** est désormais représenté au MEDDE depuis les élections de décembre dernier et, à ce titre, participe à toutes les réunions du Ministère. A minima, un SACDD CTT est systématiquement présent, pour défendre les intérêts spécifiques du corps. Il(s) profite(nt) de la présence du Secrétaire Général ou du DRH pour rappeler les diverses revendications, notamment statutaires dont le problème récurrent des « oubliés » du 1er niveau.

Le 26 février dernier, une délégation de Solidaires I.D.D. a rencontré **Mr Nicolas MOURLON, Conseiller au Cabinet de Ségolène Royal**, ce fût l'occasion d'exposer la situation des fonctionnaires du contrôle des transports terrestres. Il **s'est déclaré très étonné de la fusion avec un corps de secrétaires administratifs.**

Solidaires I.D.D. **devrait rencontrer prochainement la Ministre et ne manquera pas de défendre les personnels et le métier.**

Le 17 avril, une réunion DRH /SYNDICATS sur un plan de requalification sur 3 ans des postes de catégorie C en catégorie B et de postes de catégorie B en catégorie A, (qui nous l'espérons pourrait aussi concerner certains postes de SACDD CTT de classe exceptionnelle), s'est tenue au Ministère. Cela a été l'occasion une nouvelle fois pour **Solidaires I.D.D.** de rappeler l'injustice des laissés pour compte des SACDD CTT de 1er niveau et de proposer que ce plan puisse être l'occasion de supprimer cette injustice.

A l'occasion de la loi MACRON, dans laquelle les articles 2 et 97 bis concernent le transport routier**, Solidaires I.D.D.** a écrit aux Rapporteur(e)s de l'Assemblée Nationale et du Sénat pour leur faire part de ses remarques. Une fiche, pour leur présenter le métier, leur a également été transmise.

Pour défendre le volet « transport » de la loi, M. VIDALIES a été auditionné en commissions. Il a déclaré à l'Assemblée que «sur nos routes, dans le monde du transport, c'est la loi de la jungle» et au Sénat que «la situation est désastreuse et qu'il faut mettre fin à tout ceci ». Nous attendons maintenant que M. VIDALIES mette ces paroles en pratique et précise le rôle joué par les SACDD CTT dans cette jungle...

Solidaires I.D.D. vous a adressé un questionnaire pour connaître vos préoccupations, vos revendications et nous remercions chaleureusement tous ceux qui nous ont répondu.

Les résultats sont nets, précis et à la grande majorité se résument en quelques mots :

- **Nouveau statut de préférence technique à 2 niveaux,**
- **Filière avec création d'une catégorie A spécifique,**
- **Pouvoirs judiciaires étendus,**
- **Problème de la défection des forces de l'ordre et des difficultés grandissantes pour obtenir leur participation aux contrôles sur route avec souhait d'une autonomie d'interception, notamment en véhicule PMV, comme dans les autres pays européens,**
- **Meilleure identification du métier sur les véhicules et les vestes de contrôle.**

Solidaires I.D.D. a proposé à la DGITM de refaire un questionnaire similaire, afin de connaître les préoccupations et les souhaits des SACDD CTT, mais nous n'avons toujours pas de réponse de celle-ci.

Le métier est à un tournant qui, s'il n'est pas pris rapidement, va disparaître dilué dans un corps généraliste.

Comme annoncé dans notre **Flash Infos de janvier**, cette année sera syndicalement très active et la vigilance de **Solidaires I.D.D.** sera redoublée face aux attaques qui ne vont pas manquer : restrictions de personnels, restrictions budgétaires et réorganisations liées à la fusion des régions.

Dernière minute

Prochaine réunion SACDD CTT programmée le 22 mai réunissant DRH/Syndicats, le statut n'étant pas à l'ordre du jour. On nous reparle du vieux « serpent de mer » qu'est l'hypothétique corps interministériel de contrôle. Une mesure de plus destinée à faire patienter et à calmer les revendications. Pour Solidaires I.D.D., il est clair que le MEDDE doit commencer par harmoniser le statut de ses propres corps de contrôle avant de parler de corps interministériel.

Une délégation de Solidaires Environnement, dont faisait partie Solidaires I.D.D., a été reçue au Cabinet de Ségolène Royal le 18 mai par Nicolas MOURLON, Francis ROL TANGUY, François CAZOTTES et Anne HARLE. Ce fut une nouvelle fois l'occasion d'alerter le Ministère sur la situation préoccupante des SACDD CTT. Solidaires I.D.D. entend maintenir la pression et n'hésitera pas à demander la mobilisation de tous les SACDD CTT en cas de non satisfaction de leurs attentes.

Soutenez-nous et rejoignez-nous dans notre combat

pour la défense de votre métier en adhérant à Solidaires I.D.D.

Solidaires I.D.D.
à l'Industrie et au Developpement Durable

siege@solidairesidd.org
www.solidairesidd.org
93 bis, rue de Montreuil
75011 PARIS
06 79 09 86 82
03 29 76 78 42

BULLETIN D'ADHESION ANNÉE 2015

NOM		PRENOM	
DATE DE NAISSANCE		LIEU DE NAISSANCE	
SITUATION DE FAMILLE		DATE D'ENTREE DANS LE SERVICE	
CORPS		GRADE		INDICE MAJORE	

ADRESSE PERSONNELLE		COMPLEMENT D'ADRESSE	
CODE POSTAL		VILLE	
TEL. PERSONNEL		ADRESSE MEL PERSONNELLE	

ADRESSE PROFESSIONNELLE			
CODE POSTAL		VILLE	
TEL. PROFESSIONNEL		ADRESSE MEL PROFESSIONNELLE	

Je déclare **adhérer / renouveler** mon adhésion[1] à **SOLIDAIRES I.D.D.**

Pour les agents qui travaillent à temps partiel, la cotisation se calcule au prorata du temps travaillé (60%, 80%, etc.).
Le trésorier vous donne son accord pour un versement de la cotisation syndicale en une ou plusieurs fois

Indice majoré[2]		V. du point[3]		Temps Complet/partiel ex : 100%, 80%.....	+	Assurance Obligatoire[4]	=	Total
	X		X			3.85 €		

Je règle ma cotisation totale par chèque(s) Nbre : Nom de la banque :

	Echéance pour les encaissements			
	Chèque N°1 15 février	Chèque N°2 15 mai	Chèque N°3 1er Septembre	Chèque N°4 15 novembre
N° de chèque(s)				

SOIT UN MONTANT TOTAL DE : **€** **A L'ORDRE DE SOLIDAIRES I.D.D.**

Demande d'adhésion dûment remplie à retourner
accompagnée du ou des chèques correspondant(s) à :
Jacques MOREL
1285, vieille route de Montauban
82800 NEGREPELISSE
tresorerie@solidairesidd.org

Fait à _____ le _____
Signature

(1) Rayer la mention inutile
(2) Indice Majoré qui figure sur le bulletin de traitement au 1er janvier de l'année en cours
(3) 0,26 € pour les corps techniques et 0,20 € pour les autres corps
(4) Adhésion obligatoire au contrat de groupe défense pénale professionnelle GMF : 3,85 €